

ARRÊT GARDE D'ENFANTS

RÉGLEMENTATION

Aucun texte n'étant à ce jour disponible au journal officiel les informations contenues dans la présente note sont issues des derniers communiqués de presse et du site du Ministère du Travail. Dans les jours à venir une nouvelle note vous sera communiquée.

■ PRINCIPE

Un salarié qui doit s'arrêter afin de garder ses enfants du fait de la fermeture des écoles et qui ne peut télé-travailler doit être mis en activité partielle.

- Un seul des deux parents peut en bénéficier, il est possible de fractionner l'arrêt ou de le partager entre les parents sur la durée de fermeture ;
- Sauf handicap, l'enfant doit être âgé de moins de 16 ans ;
- Et le salarié doit remettre à l'employeur une attestation sur l'honneur (à garder en cas de contrôle) indiquant qu'il est le seul parent à bénéficier d'un arrêt de travail pour garde d'enfant. (Modèle ci-joint)

■ DÉMARCHES

L'employeur devra procéder à une demande d'activité partielle pour les salariés concernés avec comme motif de recours « l'arrêt garde d'enfants » via le site : <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>

■ INDEMNISATION

L'indemnisation des salariés se fera à hauteur de 70 % de leur rémunération brute (100 % pour les salariés au SMIC) avec un reste à charge de 0 pour les employeurs

■ REMARQUES

Le premier confinement ayant fait ressortir les difficultés rencontrées par les salariés en télé-travail, le Ministère du Travail dans son communiqué de presse fait état « de salariés dans l'incapacité de télé-travailler », et confirme qu'un salarié en télé-travail peut demander à son employeur à être placé en activité partielle si la garde de son ou ses enfants l'empêche de poursuivre son activité normalement.



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - [www.capeb.fr/morbihan](#)

■ MODÈLE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Coordonnées du salarié

NOM Prénom :

ADRESSE :

COMMUNE :

N° TELEPHONE :

N° SS :

Date de naissance :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je, soussigné (NOM/Prénom), atteste que mon enfant (NOM/Prénom), né le/...../..... est scolarisé au sein de l'établissement..... de la commune, fermé dans le cadre de la gestion de l'épidémie de coronavirus.

Les périodes au cours desquelles il ne m'est pas possible de recourir à un autre mode de garde sont les suivantes :

Du/...../..... au...../...../.....

Du...../...../..... au...../...../.....

J'atteste être le seul parent à demander à bénéficier d'un arrêt de travail pour pouvoir garder mon enfant à domicile.

Fait à.....

Le



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - [f](#)
www.capeb.fr/morbihan